

Les avocats sur la paille

On les imaginait riches et prospères. Pourtant, la réalité est tout autre pour bon nombre des 19.000 hommes et femmes en toge représentant les citoyens et les entreprises en justice. D'autant que de nouvelles réformes viennent encore menacer les plus fragiles d'entre eux.

Texte: Vincent Liévin

De Liège à Mons, de Bruxelles à Charleroi, la profession est inquiète: 15 à 25 % des avocats seraient en difficulté financière aujourd'hui suivant les Régions. La situation n'est pas neuve, déjà en 2014, l'avocat anversoise Jan Dyck interpellait à ce sujet: "30 % des avocats ont un revenu inférieur à 1.000 euros par mois". Aujourd'hui, un expert-comptable liégeois spécialisé dans le suivi financier des avocats va plus loin et prédit que "20 % des avocats travaillant seuls auront disparu dans les cinq ans".

Un tableau qui pourrait devenir plus sombre encore à partir du 1^{er} mai 2018. À cette date, une nouvelle loi entrera en vigueur: les professions libérales (médecins...) pourront être déclarées "en faillite". Un bouleversement dans le monde des avocats et surtout pour les professionnels le plus en difficulté aujourd'hui. Cette loi prévoit que l'avocat devra justifier de sa situation financière: prouver qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et d'ébranlement de crédit ou qu'il prend les mesures pour résoudre les problèmes rencontrés. Pour un avocat, les implications sont très sensibles. "Comment, en effet, imaginer qu'un avocat puisse transmettre à un juge enquêteur ou à ses créanciers, dans le cadre d'un plan de réorganisation, la liste de ses clients ou des créances à recouvrer, une copie de contrats importants devant générer des liquidités, sans violer le secret professionnel?", souligne Maître Jean-Pierre Buyle, président d'avocats.be.

Dans les couloirs des palais de justice, cette nouvelle loi est au cœur de toutes les discussions de femmes et d'hommes en toge. Parmi les solutions proposées actuellement pour rassurer les clients d'un éventuel avocat défaillant, dès l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire ou d'une faillite, les autorités professionnelles pourraient garantir le secret professionnel. Pour Maître Jean-Pierre Buyle, la priorité est bien évidemment le client de l'avocat. "La défense des intérêts du client passe avant ceux de l'avocat. Lorsqu'il y a une faillite, le suivi doit être bien géré pour que ce dernier ne soit pas lésé. C'est pour cela que pour moi, les curateurs de faillite d'avocat devront avoir une formation très particulière." En passant, il nous glisse que même si un avocat est mis en faillite, "cela ne veut pas nécessairement dire que c'est un mauvais avocat, cela peut être un mauvais gestionnaire qui est un très bon avocat doublé d'un bon technicien du droit".

Actuellement déjà, les bâtonniers sont vigilants. Suivant les Régions, ils ont une connaissance plus ou moins précise, sous forme de liste ou pas, des avocats en difficulté. Ils essaient de les aider. "Nous

travaillons beaucoup sur le volet préventif pour soutenir les avocats en difficulté pour des raisons privées ou professionnelles (divorce, maladie, perte de clients, dispute entre associés...)", ajoute Maître Buyle. La plupart des grands barreaux ont des systèmes d'alerte et d'écoute pour les cas problématiques: impôts ou cotisation sociale impayée... Les bâtonniers sont mis au courant. "À Bruxelles, il y a des dizaines d'avocats qui aident des avocats en difficulté. Enfin, il existe des fonds de solidarité et les barreaux peuvent intervenir sur fonds propres. Cela touche principalement des avocats isolés."

Selon différents intervenants rencontrés, ceux qui exercent dans le cadre d'une société voient leurs revenus se stabiliser ou augmenter alors que les avocats exerçant à titre indépendant ont vu leurs revenus baisser de 10 à 20 %. À cela, il faut ajouter qu'il y a de fortes différences de revenus entre les Régions. Les tarifs pratiqués à Bruxelles et en Flandre peuvent être de 10 % à 20 % supérieurs à ceux pratiqués dans les autres barreaux.

La menace de... l'intelligence artificielle

Le risque de faillite n'est pas le seul vautour qui guette les avocats les plus fragiles. L'évolution numérique du métier et l'intelligence artificielle sont au cœur des grandes réformes de Koen Geens. Avec le texte "Court of the Future", le ministre de la Justice plaide en faveur d'un tribunal plus attentif aux services à rendre aux citoyens et aux entreprises. "Le citoyen consultera son dossier numérique de là où il se trouve. Ceci assurera une meilleure accessibilité de la justice. Les professionnels de la justice, tels que les avocats, pourront également communiquer directement de manière numérique via cette même plateforme", précise Koen Geens. Il aspire aussi à réduire les coûts de la justice pour le justiciable: la part que paie le citoyen dans les frais de procédure sera uniquement imputée à la partie

LES +

• Interview
du bâtonnier
du barreau de
Charleroi Pierre-
Emmanuel Cornil

Nos bonus sur
[www.moustique.be/
lesplus](http://www.moustique.be/lesplus)



Koen Geens, ministre de la Justice dont les grandes réformes font paniquer la profession.

perdante au terme de la procédure. *“Quiconque pense obtenir gain de cause et souhaite lancer une procédure ne devra plus avancer ces frais. Les propositions concernant l’assistance pro deo, l’assurance protection juridique et la procédure gratuite font partie d’une approche visant l’accessibilité financière des procédures judiciaires pour tous.”* Un projet d’autant plus ambitieux qu’un tabou comme la multiprofessionnalité (possibilité d’associations interprofessionnelles avocats-notaires-huissiers) pourrait également tomber.

Pourtant, face aux intentions du ministre, la fronde gronde! Les réactions n’ont pas tardé au travers notamment d’une tribune de l’ex-bâtonnier du barreau de Charleroi, Alexandre Gillain, adressée à ses pairs et qui fait part de son inquiétude: *“Les familles monoparentales qui éprouvent beaucoup de difficultés à payer leurs loyers, leurs factures d’électricité... À supposer qu’une assurance protection juridique plus large, fiscalement intéressante, voie le jour, seront-elles nécessairement en mesure de la payer? Ce n’est donc pas tant en termes d’aide juridique, mais de manière plus large, en termes d’accès à la justice, que différents combats devront être menés dès la rentrée judiciaire”.* De son côté, M^e Henry, l’un des deux experts qui participent à l’élaboration d’un plan de politique relatif à la modernisation de la profession d’avocat, n’entend pas tout déréguler, *“mais ouvrir certaines barrières pour assurer une meilleure adaptation de la profession au monde d’aujourd’hui et, surtout, à son environnement social et concurrentiel”.*

Autre fossé entre le ministre et une partie des avocats: la réforme menée au niveau des avocats pro deo, les premiers qui permettent l’accès à l’aide juridique. En douze mois, le Syndicat des avocats pour la démocratie (SAD) a vu le nombre de dossiers passer de 90.000 à un peu plus de 60.000. Dans une carte blanche dans *Le Soir*, l’avocate Marie Doutrepoint critique cette réforme de l’aide juridique: *“Monsieur Geens, cessez de galvauder le terme de démocratie!”* Selon les principaux opposants à cette réforme, les avocats pourraient devenir des avocats d’État. Ce serait le début d’une justice à deux vitesses. *“Vont-ils continuer à faire des recours contre l’État alors que c’est l’État qui les paie?”* s’interrogent certains avocats.

Toutes ces questions touchent le métier d’avocat en plein cœur. Va-t-on vers moins d’humanité et de proximité? C’est la crainte de nombreux avocats qui, à terme, pensent que le citoyen pourrait donc être moins bien défendu et avoir un accès plus difficile à la justice... Même si les comptes du ministère seront sans doute un peu plus équilibrés. ✱

“Les gens vont être moins bien défendus”



Avocat au barreau de Mons, M^e Nicolas Alaimo s’inquiète de l’avenir de la profession d’avocat. Il a lancé une pétition (avec son confrère Jacques Englebert) pour obtenir un réel débat sur la question.

Qu’est-ce qui vous fait peur?

NICOLAS ALAIMO - Aujourd’hui, avec les progrès technologiques, certains veulent nous vendre des réformes qui supprimeront toute indépendance et éthique dans notre métier. En plus, on craint de voir les “effectifs divisés par deux” selon certaines prévisions.

Pourtant il fallait changer quelque chose. Le nombre de dossiers n’a-t-il pas baissé?

C’est vrai. Et l’intelligence artificielle va même réduire notre travail. Toutefois, le nombre de conflits et de faits punissables n’a pas diminué. Le vrai changement actuellement, c’est la possibilité pour le citoyen d’aller devant la justice. Elle a clairement régressé. Pour résorber l’arriéré judiciaire, le ministre n’a pas donné plus de moyens à la justice, il en a éloigné les justiciables.

Vous craignez la numérisation de la profession?

La proposition de changement n’est pas un problème, c’est la façon dont c’est fait. Je ne suis pas réfractaire à la révolution numérique, mais contre une justice à deux vitesses.

Vous craignez que les avocats deviennent de vulgaires marchands?

On peut s’inquiéter de voir la profession partir vers des capitaux tiers. Il n’est pas bon de voir des avocats, des notaires et des huissiers s’associer. Cela va créer des grosses structures multidisciplinaires qui vont vouloir être toujours plus rentables et moins humaines. C’est une fuite en avant vers la rentabilité.

Les avocats sont-ils dans l’ensemble pour cette réforme?

Je ne le crois pas et je le vois au travers de la pétition. Aujourd’hui, on peut dire que le débat est confisqué. Avec plusieurs confrères, on a rencontré les avocats Patrick Hofströssler et Patrick Henry, chargés par le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), de réfléchir à l’évolution de la profession. Mais rien ne change. Nous demandons que les barreaux organisent une véritable concertation avec l’ensemble des avocats sur l’avenir de notre profession.

Le citoyen doit-il s’inquiéter?

Les particuliers vont être moins bien défendus pour un divorce ou d’autres affaires, certains avocats vont perdre leur travail... On ne peut pas être agent immobilier le matin et avocat l’après-midi, cela n’est pas sérieux.